

CONVOQUÉS Madame Pascale LICARI, Maire
Monsieur Jean-Denis SANTIN, Madame Brigitte VINCENELLI, Monsieur Benoît VENNIN,
Madame Béatrice BLANCARD, Monsieur Marc VANCAYSEELE, Adjoints,
Monsieur Jean-Marie THOUVENOT, Monsieur Jean-Paul CHAMPY, Madame Catherine
BEDOT, Monsieur William CAYZAC, Monsieur Pierre DUGUA, Monsieur Joël CANTELE,
Madame Frédérique JOMAIN-QUENIN, Madame Mélanie NOSSEN, Madame Aurélie
DUMAS, Madame Pauline DELLIEU, Monsieur Christian PULH, Madame Corinne
TEISSIER, Monsieur Michel LINTZ

POUVOIRS : Monsieur Pierre DUGUA à Monsieur Marc VANCAYSEELE

EXCUSÉ : Madame Pauline DELLIEU

Nomination du secrétaire de séance
Madame Mélanie NOSSEN
A l'unanimité

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 24 mai 2016
A l'unanimité

Décisions prises par Madame Le Maire :

N° 07/2016 Attribution de l'accord cadre mono-attributaire de maîtrise d'œuvre pour le programme de requalification de la voirie communale et d'aménagement des espaces publics à MARTEL ET MICHEL – 6 impasse des Mimosas – 13280 ENSUES LA REDONNE

N° 08/2016 Attribution du marché pour la location d'un bâtiment modulaire préfabriqué pour l'aménagement provisoire de la mairie de Paradou, à la société Yves COUGNAUD, ZAC de l'Aiguille, RD 48A BP-40 005, Gignac-la-Nerthe, 13 724 MARIIGNANE Cedex

Information au conseil municipal relative à la vente de la nouvelle édition du livre « Le Paradou – le Temps Retrouvé »

Information au conseil municipal sur la vente éventuelle de mobilier appartenant au patrimoine de la commune et qui ne serait pas conservé suite au déménagement des services municipaux

Délibérations

2016-28 Gouvernance / Déménagement des services municipaux – Célébration des mariages

Adopté à l'**unanimité**

2016-29 Affaires scolaires / Règlement et tarif cantine 2016-2017

Adopté à l'**unanimité**

2016-30 Affaires scolaires / Règlement et tarif garderie 2016-2017

Adopté à l'**unanimité**

2016-31 Affaires scolaires / Participation de la commune au financement du transport scolaire des étudiants et apprentis rémunérés de moins de 26 ans – approbation du règlement départemental

Madame TEISSIER demande combien de personnes sont concernées.

Il lui est répondu qu'environ une dizaine d'étudiants bénéficient de ce dispositif.

Monsieur PUHL indique qu'il s'agit du même montant que l'année précédente alors qu'il avait demandé, en 2015, que la participation de la commune puisse être augmentée.

Madame BLANCARD rappelle que les étudiants ont également la possibilité de souscrire des abonnements, notamment pour le train, à hauteur de 10 €. Cette somme reste très modeste.

Madame LICARI explique que la compétence relative au transport scolaire va être transférée à la Région. Il lui semble nécessaire, avant toute décision, d'être attentif à la politique que le conseil régional va adopter en cette matière. Un point sera fait en 2017 sur ce sujet.

Adopté à l'**unanimité**

2016-32 Travaux / Agenda d'Accessibilité Programmée (ADAP)

Monsieur SANTIN présente aux membres du conseil la démarche de l'agenda d'accessibilité programmée, programme de mise aux normes des établissements recevant du public au niveau de leur accessibilité.

Le bureau d'études Accesmétrie a été sollicité pour accompagner la commune dans la réalisation de cet agenda et il évalue le montant total des dépenses de mise en accessibilité à 179 780 € HT. Cette somme n'inclut pas l'hôtel de ville qui sera rendu accessible à l'occasion des travaux de réhabilitation ni l'extérieur du complexe sportif pour lequel un marché est déjà en cours.

Le coût le plus élevé concerne le cimetière pour un montant évalué à 69 690 e HT.

Monsieur LINTZ demande à combien s'élève la rémunération du bureau d'études.

Monsieur SANTIN répond que cette dernière se situe entre 7 000 et 8 000 €.

Monsieur LINTZ s'interroge sur le contenu de la mission du bureau d'études et souhaite savoir ce qu'elle couvre.

Monsieur SANTIN souligne que la mission du bureau d'études n'a pas simplement consisté à lister les établissements concernés mais également à mener une étude complète avec visite des locaux, chiffrage...

Il rappelle l'obligation légale de mise en accessibilité des établissements recevant du public et souligne que beaucoup de communes n'ont rien fait en ce domaine. Les collectivités locales sont tenues de rendre compte au Préfet de l'avancement de leur agenda, chaque année.

Madame LICARI souligne le paradoxe entre la baisse des dotations de l'Etat et l'augmentation des obligations légales faites aux collectivités.

Adopté à l'**unanimité**

2016-33 Finances / Remboursement de frais engagés par Monsieur Marc VANCAYSEELE

Adopté à l'**unanimité**

Monsieur PULH demande si la recherche de saisonnier se fait localement.

Madame LICARI répond que c'est en effet l'objectif poursuivi.

Un jeune paradounais avait, notamment, fait une demande mais en février, alors que la mairie n'avait pas de besoin. Il a été recontacté mais a trouvé un emploi depuis le mois d'avril.

Madame L'EBRELLEC explique que l'équipe technique souhaiterait bénéficier d'un agent opérationnel rapidement.

Adopté à **l'unanimité**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 35.



Le secrétaire de séance
Mélanie NOSSEN